

De plans de lutte à la pauvreté... à un plan d'intégration à l'emploi

Regard critique sur le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 du gouvernement du Québec

**Produit par le Regroupement des organismes
communautaires de la région 03**

14 décembre 2017

Contexte

D'entrée de jeu, il faut plutôt parler du « Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale ». Il n'est pas anodin que le mot pauvreté ne se retrouve plus dans le titre. Il est évident que le gouvernement perçoit la lutte à la pauvreté uniquement sous l'angle de l'intégration à l'emploi. On s'éloigne de plus en plus de l'esprit de la [Loi](#) adoptée en 2002, qui visait à « lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Vous remarquez que plusieurs des mesures annoncées sont des incitatifs à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale. De toute façon, le gouvernement ne s'en cache pas : « pour le gouvernement du Québec, l'incitation au travail constitue une priorité. Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, les actions gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent favoriser la participation au marché du travail du plus grand nombre de personnes qui ont la possibilité d'occuper un emploi » (p. 36). Difficile d'être plus clair que ça.

Ce plan d'action, qui compte 43 mesures et actions, couvre la période 2017-2023 et totalise des investissements de 3 milliards \$. Les mesures annoncées par le gouvernement s'articulent autour de 3 axes d'intervention :

- Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté;
- Investir pour améliorer le logement social;
- Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.

Nous vous présentons quelques-unes des mesures de ce plan, divisées en thème, suivi de la réaction d'organisations qui se sont prononcées sur le sujet. Cliquez sur leurs noms pour accéder à leur communiqué. À noter que ce document ne couvre pas l'ensemble des mesures annoncées, de même que nous n'avons pas la prétention de couvrir l'ensemble des enjeux qui y sont reliés. D'autres articles suivront. Pour consulter le plan gouvernemental, cliquez [ici](#).

Enfin, une autre précaution s'impose. Le cadre financier du Plan d'action s'échelonne jusqu'en 2023. Pour certaines mesures, le gouvernement calcule la reconduction du montant d'une année à une autre comme étant de l'argent neuf. De ce fait, le Plan d'action représente des investissements moindres que les 3 milliards annoncés.

Contenu

Contexte	1
Financement aux organismes communautaires	3
Aide sociale.....	4
Alliances pour la solidarité	6
Itinérance et logement.....	7
Jeunesse.....	8
Accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme	8
Sécurité alimentaire	8
Lutte aux préjugés.....	8
Conclusion	9



[Campagne des cartes de Noël du Collectif pour un Québec sans pauvreté](#)

Financement aux organismes communautaires

- Investissements de 12,6 millions \$* d'ici 2023 pour :
 - 1) le financement à la mission des organismes financés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). Ce fonds finance principalement les organismes en défense collective des droits
 - 2) les 3 regroupements provinciaux qui agissent à titre d'interlocuteurs privilégiés auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole
 - 3) 9 organismes « sans port d'attache » financés à la mission par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de manière transitoire.
- Augmentation d'un million \$ d'ici 2023 du financement des corporations de développement communautaire (CDC), ce qui permettra de rehausser le financement des CDC existantes et d'en soutenir de nouvelles.

* Le cadre financier du Plan d'action indique des investissements de 50,5 millions \$ d'ici 2023. Toutefois, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confirmé au RQ-ACA qu'il s'agit en fait de 12,6 millions d'argent neuf.

D'entrée de jeu, rappelons que la revendication financière pour les organismes en défense collective des droits est de 40 millions \$, ainsi que l'indexation de leur subvention. Le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#) a salué l'annonce d'investissements pour les organismes en défense collective des droits. Même si ces sommes ne représentent qu'environ 30% des besoins réels de ces organismes, il s'agit de la plus grande promesse d'augmentation depuis 2001. **Le RQ-ACA déplore toutefois que la majorité des sommes annoncées soit prévue après les élections, ce qui constitue une manœuvre électorale peu subtile.** Soulignons qu'à partir de 2019-2020, l'augmentation de cette enveloppe doit soutenir les organismes qui offrent des services individuels à la population. Selon le [Regroupement des organismes en défense collective des droits](#) (RODCD), il y a là un danger de détourner la mission des groupes, qui font de la défense collective et non individuelle des droits.

Quant à la [Table nationale des Corporations de développement communautaire \(TNCDC\)](#), elle reconnaît l'intérêt de certaines mesures mais dit demeurer « sur son appétit ». Le financement supplémentaire aux CDC est une bonne nouvelle, mais cette somme reste insuffisante pour couvrir l'ensemble de leurs besoins.

Il est à noter que ces annonces d'investissement sont loin de répondre à la revendication financière de la [campagne Engagez-vous pour le communautaire](#), qui est de 475 millions \$ pour les 4 000 organismes communautaires autonomes de la province.



Aide sociale

Tout d'abord, il faut rappeler qu'il existe actuellement 3 programmes à « l'aide sociale ».

- 1) Le programme d'aide sociale, qui s'adresse aux personnes sans contrainte reconnue et celles ayant des contraintes temporaires à l'emploi (par ex. avoir un enfant ayant un handicap, une raison médicale temporaire).
- 2) Le programme Objectif-emploi, qui s'adresse aux nouveaux demandeurs n'ayant pas de contrainte reconnue à l'emploi.
- 3) Le programme de solidarité sociale, pour les personnes ayant une contrainte sévère reconnue.

Dans le plan d'action, nous apprenons entre autres que :

- un « revenu de base » sera accordé aux adultes prestataires du programme de solidarité sociale, progressivement d'ici 2023. Lorsque ce revenu de base sera jumelé au soutien du revenu existant, ces personnes auront un revenu leur permettant d'atteindre individuellement le seuil de la mesure du panier de consommation pour un adulte. En 2023, leur revenu atteindra 5 280 \$ de plus par année. Toutefois, ces personnes devront avoir bénéficié du programme depuis au moins 5 ans et demi et ce, au cours des 6 dernières années.
- les prestations du programme de solidarité sociale seront augmentées dès 2018 de 73 \$ par mois. Par exemple, pour une personne seule ayant des contraintes sévères à l'emploi qui ne sont pas concernées par un revenu de base (mesure

précédente), l'augmentation des prestations représentera, en 2021, une augmentation annuelle de 1 236 \$. Les prestations du programme Objectif emploi seront également rehaussées.

- l'allocation hebdomadaire d'aide à l'emploi versée aux prestataires des programmes d'aide de dernier recours qui participent aux mesures d'Emploi-Québec (par ex. la formation et les projets de préparation à l'emploi) est augmentée pour les personnes qui entreprennent un parcours vers l'emploi.
- plusieurs mesures de prime au travail sont bonifiées (par ex. primes au travail sous forme de crédit d'impôt remboursable).

Le [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#) reconnaît que l'augmentation du revenu des personnes assistées sociales avec contraintes à l'emploi représente une avancée. Toutefois, considérant que les prestations du programme d'aide sociale ne sont pas augmentées, cette mesure contribue à accentuer les préjugés sur les « bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». Dans la même lignée, s'il reconnaît les quelques bonnes nouvelles, le [Front commun des personnes assistées sociales du Québec](#) juge dans l'ensemble que ce 3^e plan de lutte est un échec. Les personnes sans contrainte reconnue vivront avec un revenu extrêmement bas, et verront leurs droits encore plus bafoués. Le Front commun anticipe le fait que le gouvernement pourrait rendre plus difficile l'accès à la contrainte sévère, de même qu'il pourrait entreprendre une réévaluation des personnes qui ont présentement une contrainte sévère reconnue, afin de limiter le nombre de personnes ayant accès au revenu de base. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans divers pays ayant instauré cette mesure. Enfin, la nature même du principe du « revenu de base » est tronquée, car ce revenu ne s'adresse pas à toutes et tous. Pour le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#), la prémisse de ces mesures n'est pas de sortir les personnes de la pauvreté, mais bien sortir les personnes de l'aide sociale afin de fournir de la main-d'œuvre bon marché à l'industrie.

Du côté de la [Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec](#), celle-ci est déçue que le ministre François Blais n'ait pas profité du plan d'action pour annoncer l'arrêt du détournement des pensions alimentaires. En effet, la pension alimentaire est considérée comme un revenu pour une personne à l'aide sociale et est retranchée du montant de sa prestation. Enfin, la [Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre \(COCDMO\)](#) juge que le gouvernement devrait viser à ce que l'ensemble des personnes soit protégée de la pauvreté extrême, sans lien avec leur statut sur le marché du travail. La COCDMO note que le Plan d'action agrandira considérablement l'écart entre les personnes avec contraintes (+41,4 % de revenu disponible en 2023) et les personnes sans contraintes (+5,8 % de revenu disponible en 2023). Le sort des travailleurs et travailleuses à faible revenu est également préoccupant. Ils et elles bénéficieront de la bonification de la Prime

au travail, mais la non-disponibilité de mesures adaptées à leur situation, telle que de la formation en milieu de travail, de la francisation ou du soutien au maintien en emploi restera problématique. Ces mesures sont inhérentes à des emplois de qualité, conditionnels à une sortie de la pauvreté.

Parmi les autres mesures :

- Investissement d'un million \$ pour les 5 prochaines années pour les organismes communautaires participant au [Programme des bénévoles](#). Ce programme a comme objectif d'offrir de l'aide aux personnes qui ne peuvent pas remplir leurs déclarations de revenus ou qui n'ont pas les moyens de le faire.

Alliances pour la solidarité

- Investissements supplémentaires de 20 millions d'ici 2023 pour conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec les organisations autochtones. Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sera délégué en région au moyen d'ententes. Soulignons que le budget provincial de mars 2017 prévoyait déjà 129,5 millions sur 5 ans. Le gouvernement reconnaît la capacité des acteurs locaux et régionaux d'établir les besoins de leur milieu et de trouver les solutions pour y répondre.
- Le gouvernement invite les partenaires concernés à prévoir des mécanismes pour impliquer directement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans la mise en œuvre de ces ententes.

Quelles structures géreront les alliances pour la solidarité, puisque les conférences régionales des élus (CRÉ), qui chapeautaient les alliances, ont été abolies? Aussi, souvenons-nous que les alliances ont été très critiquées. À ce sujet, le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#) souligne qu'il faudra être vigilants, car les organismes communautaires ont une expérience mitigée du financement par projet des deux premiers plans de lutte à la pauvreté puisque ce genre d'investissement n'est souvent pas structurant, ni pour les organismes, ni pour les communautés. De plus, l'expérience démontre que beaucoup de cet argent reste coincé dans les structures administratives et ne se rend jamais jusqu'aux organismes. La [Table nationale des Corporations de développement communautaire \(TNCDC\)](#), de son côté, approuve la reconduction des sommes du FQIS. Par cette mesure, le gouvernement reconnaît l'autonomie des communautés à identifier les enjeux propres à leurs territoires en matière de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale. Le FQIS permettra le maintien de la mobilisation des partenaires des milieux autour de projets structurants.

Itinérance et logement

Parmi les mesures du plan d'action, nous retrouvons :

- des crédits additionnels de 4 millions \$ d'ici 2023 dans le [Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020](#). L'objectif est d'offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle.
- des investissements de 500 000\$ destinés aux organismes à but non lucratif qui offrent des services d'hébergement aux personnes en situation d'itinérance, pour la rénovation des bâtiments.
- des investissements d'environ 40 millions \$ d'ici 2023 au [programme AccèsLogis](#) pour la construction de nouveaux logements sociaux.



Le [Front d'action populaire en réaménagement urbain \(FRAPRU\)](#) salue les sommes que le gouvernement ajoute au programme AccèsLogis. Toutefois, ces investissements ne permettront que la réalisation de 7000 logements sociaux déjà annoncés, jusqu'à maintenant impossibles à livrer, faute d'un financement public suffisant. Le FRAPRU dénonce également l'insuffisance des mesures destinées aux personnes itinérantes. Pour le [Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal \(RAPSIM\)](#), si plusieurs des mesures annoncées permettront d'améliorer la situation de personnes en situation ou à risque d'itinérance, l'approche demeure axée sur la réduction et non pas sur la prévention de la pauvreté de façon globale. Le Plan d'action permettra d'améliorer le revenu de certaines personnes en situation ou à risque d'itinérance, mais il ne s'inscrit pas dans une logique de droit à un revenu décent pour toutes et tous. C'est pourtant l'approche prônée par la Politique nationale de lutte à l'itinérance qui reconnaît l'importance d'un revenu de base permettant la couverture des besoins essentiels pour prévenir et réduire l'itinérance. Concernant les investissements à AccèsLogis, le RAPSIM dénonce l'insuffisance des

investissements pour répondre aux besoins. Enfin, bien qu'il accueille favorablement les fonds consacrés au soutien communautaire des personnes vivant en logement social, il espère que le montant annoncé sera suffisant pour répondre à la demande.

Jeunesse

- Investissement de 4,5 millions d'ici 2023 au [programme Créneau carrefour jeunesse](#), l'un des programmes phares de la [Stratégie d'action jeunesse 2016-2021](#). Il s'agit d'un partenariat entre les Carrefours jeunesse-emploi du Québec et le gouvernement. Ce programme comporte 6 volets, dont l'un vise à favoriser l'autonomie personnelle et sociale des jeunes de 16 à 29 ans vivant des difficultés personnelles ou d'insertion sociale importantes.

Accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme

Parmi les mesures :

- Investissement de 900 000\$ d'ici 2023 pour implanter le programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités.
- Investissement de 2,6 millions d'ici 2023 pour des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les projets s'appuieront sur la culture comme moteur d'action et seront de type participatif selon une approche d'autonomisation pour les personnes et les communautés impliquées.

Sécurité alimentaire

Parmi les mesures annoncées :

- Investissement de 30 millions d'ici 2023 aux organismes communautaires agissant sur les déterminants sociaux, économiques et physiques de la sécurité alimentaire ainsi qu'aux organismes offrant de l'aide alimentaire. Ce sont les acteurs nationaux et régionaux de la santé publique et leurs partenaires qui cibleront les organismes et les activités qui seront soutenus.

Lutte aux préjugés

- Investissement de 100 000\$ pour briser la barrière des préjugés. Le mandat sera confié au [Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale](#), afin qu'il développe des indicateurs permettant de suivre l'évolution des préjugés et de

reconnaître les mécanismes d'exclusion. Le gouvernement désire mieux comprendre les obstacles auxquelles les personnes victimes de préjugés font face, dans l'idée d'entreprendre les actions les plus efficaces pour contrer les préjugés.

Ce montant est négligeable compte tenu qu'une [enquête](#) récente (2015) démontrait que les personnes assistées sociales sont les plus grandes victimes de la discrimination au Québec.

Conclusion

L'objectif du gouvernement est de sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Or, il y a 800 000 personnes vivant en situation de pauvreté au Québec. C'est donc dire que le gouvernement fait le choix de laisser 700 000 personnes vivre en situation de pauvreté. Par ailleurs, intégrer le marché du travail au salaire minimum est loin d'être une sortie assurée de la pauvreté. [Certaines études](#) démontrent que pour sortir de la pauvreté et de la précarité, un salaire minimum à 15,10 \$ est nécessaire. Ce n'est pas pour rien que [plusieurs organisations](#) mènent une campagne pour revendiquer du gouvernement québécois un salaire minimum à 15 \$. Présentement, le salaire minimum est de 11,25 \$, et sera de 12,45 \$ en 2020 (Plan d'action p. 40). Il ne permet donc pas de couvrir ses besoins de base, encore moins d'avoir les ressources nécessaires pour se sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Dans ce contexte, il est indécent que le gouvernement ait accordé des baisses d'impôts, d'autant plus que les surplus budgétaires ayant permis ces baisses d'impôts proviennent principalement des coupures dans nos programmes sociaux et services publics des dernières années.

Les mesures annoncées dans le plan d'action mettent l'accent sur la responsabilité individuelle et sur l'autonomie financière des personnes pour lutter contre la pauvreté. Trop peu est accordé au respect des droits humains et de la dignité des personnes. On ne questionne pas le système qui engendre les inégalités sociales, on tente plutôt de mettre un « plaster » sur les conséquences de la pauvreté, comme en témoigne les annonces d'investissement pour le Club des petits déjeuners ou le programme OLO (aide alimentaire aux femmes enceintes). Il s'agit aussi d'un plan au service du marché et non au service des personnes. Le modèle économique est à questionner en tant que cause des inégalités, plutôt que d'utiliser les inégalités comme façon de soutenir un modèle économique défaillant. Et, encore une fois, le gouvernement fait fi des sources de revenus supplémentaires qu'il pourrait chercher pour mieux financer nos programmes sociaux. Pourtant, plusieurs mesures sont à la disposition du gouvernement pour renflouer ses coffres, comme le démontre la campagne 10 milliards de solutions de la [Coalition main rouge](#). La lutte contre la pauvreté doit passer par des mesures de protections publiques et de mécanismes de redistribution de la richesse, afin de sortir toutes les personnes de la pauvreté, pas seulement celles que l'on considère comme étant les « bons pauvres ».

Nous apprenons dans ce plan que le gouvernement prévoit un prochain plan d'action en matière d'action communautaire, ainsi qu'une Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2018-2022. Ces dossiers seront à suivre de près.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le ROC 03 au 418-525-7111 ou à info@roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site internet](#)



[Adresse courriel](#)